



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 25 JUIN

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 10

Votants : 13

Le vingt cinq juin deux mil vingt-cinq, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni à la Grange Pyramidale du Pays Fort

Date de convocation : le vingt huit Mai deux mil vingt-cinq

Étaient présents : Marie Solange Doisne-Féré, François Renaud, Valérie Chambon, Olivier Crouzet, Aurélien Gouraud, Louison Rimbault, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery, Emmanuel Marot, Pascal Marcq,
Pouvoirs donnés : Chotard à Chambon, Léger à Barbeau, Pierre à Doisne-Féré,

Excusés : Ludovic Azuar, Carole Bègue, Christian Carré, Thomas Jacquet, Pierre Coquillat, Chantal Millerloux, Antoine Fleuriet, Patrick Léger, Julien Barbeau, Carole Bègue,

DN rectificative pour erreur matérielle DELIBERATION N° 13/25 : BUDGET - DM 1 - 7929,79 € au lieu de 7929,80 € chap 21.

L'affectation du résultat 2024 est à rectifier comme suit :

001 en recettes d'investissement : indiqué 7077,79€,
or le résultat de clôture de l'exercice est excédentaire de 21079,99€

002 en recettes de fonctionnement : inscrit 67002€ au BP 2025,
or le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 81559,99€ et couvre donc le besoin de financement (20130,40€, voir ci-dessous), le montant de ce dernier est donc retranché, soit :
 $129359,42 - 47799,43 = 81559,99€ - 20130,40€ = 61429,59€$ à inscrire.

1068 : indiqué -14617,38€, or le besoin de financement s'élève au final à 20130,40€ de la section d'investissement. Ce besoin provient de la transmission de RAR en dépenses d'investissement à hauteur de 41 210,39€. Les RAR en dépenses étant supérieurs au résultat de clôture excédentaire, cela crée un besoin de financement de la section d'investissement. La couverture de ce dernier par l'affectation de l'excédent de fonctionnement, lorsqu'il en existe un, via le compte 1068 est alors obligatoire.

Ce montant a bien été inscrit au budget.

16



Aussi, pour rééquilibrer le budget, et conserver les équilibres des sections, nous devons procéder aux modifications suivantes :

réduire le 002 en recettes de fonctionnement de 67002-61429,59, soit de 5572,41€;

augmenter le 001 en recettes d'investissement de 14002,20€ ;

et augmenter les dépenses d'investissement au chapitre 21 article 2181 la somme de 7929,80€, ← erreur

compte tenu de la diminution du 021 de 6072,41€ ;

diminuer le 023 compte tenu de la régularisation du 002 ;

et enfin augmenter le chapitre 67 article 6712 de 500€.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, fait à Sancerre, le 30 /06/2025

Le secrétaire de séance,
Aurélien GOURAUD

La Présidente,
Marie Solange DOISNE-FERE

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

17 JUL. 2025





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 25 JUIL

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 10

Votants : 13

Le vingt cinq juin deux mil vingt-cinq, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni à la Grange Pyramidale du Pays Fort

Date de convocation : le vingt huit Mai deux mil vingt-cinq

Etaient présents : Marie Solange Doisne-Féré, François Renaud, Valérie Chambon, Olivier Crouzet, Aurélien Gouraud, Louison Raimbault, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery, Emmanuel Marot, Pascal Marcq,

Pouvoirs donnés : Chotard à Chambon, Léger à Barbeau, Pierre à Doisne-Féré,

Excusés : Ludovic Azuar, Carole Bègue, Christian Carré, Thomas Jacquet, Pierre Coquillat, chantal Millerieux, Antoine Fleuriet, Patrick Léger, Julien Barbeau, Carole Bègue,

DELIBERATION N° 14/25 : Contrat de cession partielle de marque

Afin de permettre le partage de la marque "MAISON DU GRAND SANCERROIS", déposée à l'INPI sous le numéro national : 24 5090932 / Date de dépôt : 10 octobre 2024, avec l'Union Viticole de Sancerre, proposition est faite au comité de direction de donner l'autorisation à la présidente de signer le contrat de Cession partielle avec l'UVS.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, fait à Sancerre, le 30/06/2025

Le secrétaire de séance,
Aurélien GOURAUD

La Présidente,
Marie Solange DOISNE-FERE

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

17 JUIL. 2025





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 25 JUIN

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 10

Votants : 13

Le vingt cinq juin deux mil vingt-cinq, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni à la Grange Pyramidale du Pays Fort

Date de convocation : le vingt huit Mai deux mil vingt-cinq

Etaient présents : Marie Solange Doisne-Féré, François Renaud, Valérie Chambon, Olivier Crouzet, Aurélien Gouraud, Louison Raimbault, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery, Emmanuel Marot, Pascal Marcq,
Pouvoirs donnés : Chotard à Chambon, Léger à Barbeau, Pierre à Doisne-Féré,

Excusés : Ludovic Azuar, Carole Bègue, Christian Carré, Thomas Jacquet, Pierre Coquillat, chantal Millerieux, Antoine Fleuriot, Patrick Léger, Julien Barbeau, Carole Bègue,

DELIBERATION N° 15/25 : Commercialisation

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'office de tourisme du Grand Sancerrois et la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Vu les statuts de l'office de tourisme et sa mission de développement et de vente de produits packagés. Vu l'immatriculation de l'office de tourisme du Grand Sancerrois au registre des agents de voyages, en date du 6 octobre 2020.

Après préconisation du cabinet *Tourism'Development* de réévaluer notre commission sur les offres de commercialisation, proposition est faite au comité de direction de passer le pourcentage de notre commission de 12 à 16%, à partir du 1er septembre 2025.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, fait à Sancerre, le 30 /06/2025

Le secrétaire de séance,
Aurélien GOURAUD

La Présidente,
Marie-Solange DOISNE FERÉ

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

17 JUIL. 2025





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 25 JUIN

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 10

Votants : 13

Le vingt cinq juin deux mil vingt-cinq, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni à la Grange Pyramidale du Pays Fort

Date de convocation : le vingt huit Mai deux mil vingt-cinq

Étaient présents : Marie Solange Doisne-Féré, François Renaud, Valérie Chambon, Olivier Crouzet, Aurélien Gouraud, Louison Raimbault, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery, Emmanuel Marot, Pascal Marcq,

Pouvoirs donnés : Chotard à Chambon, Léger à Barbeau, Pierre à Doisne-Féré,

Excusés : Ludovic Azuar, Carole Bègue, Christian Carré, Thomas Jacquet, Pierre Coquillat, Chantal Millerioux, Antoine Fleuriet, Patrick Léger, Julien Barbeau, Carole Bègue,

DELIBERATION N° 16/25 : RH - Contrat du Directeur

Afin de permettre le passage en contrat à durée indéterminée du directeur, et ainsi engager la suite du projet de destination, la promotion, l'écomusée, Bourges 2028, le tout avec sérénité et de la projection pour toute l'équipe, proposition est faite au comité de direction de donner l'autorisation à la présidente de signer un avenant au contrat.

Délibération reportée pour validation à la dernière réunion de l'année du comité de direction.

Pour extrait conforme, fait à Sancerre, le 30 /06/2025

Le secrétaire de séance,
Aurélien GOURAUD

La Présidente,
Marie-Solange DOISNE-FERE

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

17 JUL. 2025





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 25 JUIN

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 10

Votants : 13

Le vingt cinq juin deux mil vingt-cinq, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni à la Grange Pyramidale du Pays Fort

Date de convocation : le vingt huit Mai deux mil vingt-cinq

Etaient présents : Marie Solange Doisne-Féré, François Renaud, Valérie Chambon, Olivier Crouzet, Aurélien Gouraud, Louison Rimbault, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery, Emmanuel Marot, Pascal Marcq,
Pouvoirs donnés : Chotard à Chambon, Léger à Barbeau, Pierre à Doisne-Féré,

Excusés : Ludovic Azuar, Carole Bègue, Christian Carré, Thomas Jacquet, Pierre Coquillat, Chantal Millerieux, Antoine Fleuriet, Patrick Léger, Julien Barbeau, Carole Bègue,

DELIBERATION N° 17/25 : RH- Note de Frais - Repas

Vu le code de Tourisme et notamment les articles L133-1 et suivants et R133-10

Vu les statuts de l'Epic,

Vu la convention d'objectifs et de moyens signés entre l'office de tourisme du Grand Sancerrois et la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Afin de préciser le montant maximum de l'indemnisation des frais de repas des collaborateurs, proposition est faite au comité de direction d'indemniser le repas à hauteur de 20,70€ TTC.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, fait à Sancerre, le 30/06/2025

Le secrétaire de séance,
Aurélien GOURAUD

La Présidente
Marie Solange DOISNE-FERE

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

17 JUL. 2025





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 25 JUIN

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 10

Votants : 13

Le vingt cinq juin deux mil vingt-cinq, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni à la Grange Pyramidale du Pays Fort

Date de convocation : le vingt huit Mai deux mil vingt-cinq

Étaient présents : Marie Sòlange Doisne-Féré, François Renaud, Valérie Chambon, Olivier Crouzet, Aurélien Gouraud, Louison Raimbault, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery, Emmanuel Marot, Pascal Marcq,
Pouvoirs donnés : Chotard à Chambon, Léger à Barbeau, Pierre à Doisne-Féré,

Excusés : Ludovic Azuar, Carole Bègue, Christian Carré, Thomas Jacquet, Pierre Coquillat, Chantal Millerioux, Antoine Fleuriet, Patrick Léger, Julien Barbeau, Carole Bègue,

DELIBERATION N° 18/25 : Réseau des Partenaires

Afin de répondre aux attentes de nos visiteurs, et a fortiori des structures / acteurs à proximité du Grand Sancerrois et/ou en cohérence avec le projet de destination qui souhaitent rejoindre la dynamique, proposition est faite au comité de direction de confirmer de leur donner la possibilité de rejoindre le réseau des partenaires de la Destination Grand Sancerrois.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, fait à Sancerre, le 30 /06/2025

Le secrétaire de séance,
Aurélien GOURAUD

La Présidente,
Marie-Solange DOISNE-FERE

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

17 JUL. 2025

